



Protections hygiéniques: le gouvernement étudie un projet d'expérimentation de la gratuité

Paris, 28 mai 2019 (AFP) -

La secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité femmes/hommes, Marlène Schiappa, a réuni mardi plusieurs ministres, parlementaires, associations et industriels pour mettre en place une stratégie de lutte contre la "précarité menstruelle" et étudier un projet d'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques.

Lors de cette réunion, organisée à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, une "mission sur l'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques" a été confiée à la sénatrice Patricia Schillinger (LREM), qui doit étudier "les objectifs et modalités" de la mise en place d'un tel dispositif dans plusieurs "lieux collectifs".

Mme Schillinger avait présenté en décembre dernier, dans le cadre du projet de loi de finances 2019, un amendement pour la distribution gratuite de protections hygiéniques pour les femmes en situation précaire en milieu scolaire, dans les hôpitaux ou prisons.

Le débat autour de la "précarité menstruelle" avait défrayé la chronique en 2015, au moment des discussions sur le taux de TVA qui était appliqué aux protections hygiéniques. Grâce à la mobilisation de collectifs féministes, il avait été ramené à 5,5%.

"L'évolution des prix montre que cette baisse de TVA a bien profité aux consommatrices", a défendu le gouvernement dans un communiqué, alors que des associations féministes avaient critiqué des prix d'achat inchangés.

Des responsables d'associations, entrepreneuses et industriels étaient présents aux côtés des secrétaires d'Etat Brune Poirson (Transition écologique), Christelle Dubos (Santé), Agnès Pannier-Runacher (Economie et Finances) pour discuter "d'une stratégie commune" visant à "lever le tabou des règles" dans la société mais aussi à améliorer l'information aux consommatrices concernant la composition des protections.

En juillet 2018, un rapport de l'Anses avait conclu à la présence de substances chimiques "en très faible concentration" dans les protections intimes féminines - notamment des traces de pesticides dans les serviettes hygiéniques - mais ne présentant pas de risque pour les utilisatrices.

L'agence de sécurité sanitaire a toutefois recommandé aux fabricants "d'améliorer la qualité de ces produits afin d'éliminer ou de réduire au maximum la présence des substances chimiques".

"Les efforts doivent se poursuivre, en particulier sur les emballages et notices d'utilisation, et sur la sensibilisation au syndrome du choc toxique (SCT)", souligne le gouvernement dans son communiqué, ajoutant qu'une enquête de la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) sur la sécurité et l'information des coupes menstruelles sera publiée à la fin de l'année.

Le risque de développer un SCT - dû à la bactérie du staphylocoque doré et qui peut entraîner baisse de tension et autres atteintes potentiellement graves - augmente avec une utilisation prolongée d'une protection interne.

Group'hygiène, syndicat professionnel représentant les fabricants de protections féminines, a rappelé de son côté dans un communiqué ses "engagements vis-à-vis des utilisatrices". "Bien qu'aucune obligation légale n'existe aujourd'hui pour faire figurer la composition des produits sur les emballages", il souligne l'existence d'un site internet depuis 2016 présentant des informations sur la composition des protections et leur apparition "progressive" sur les emballages de certains produits.

awa/cel/asm

Afp le 28 mai 19 à 13 47.